



**COURNON**  
d'Auvergne

Ville de Cournon-d'Auvergne

Hôtel de Ville - B.P. 158  
63804 Cournon-d'Auvergne Cedex  
Tél. : 04 73 69 90 00 - Fax : 04 73 69 34 05  
contact@cournon-auvergne.fr

## EXTRAIT

## DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

024/104

### POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES CÔTES À COURNON-D'AUVERGNE.

**Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** la demande de l'entreprise « SOLTECHNIC GROUP », pour la pose d'une benne à réaliser au 8 rue des Côtes à Cournon-d'Auvergne,
- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue des Côtes.

### ARRÊTÉ

#### Article 1<sup>er</sup>

Le trottoir ainsi qu'une partie de la chaussée seront neutralisés à hauteur de ladite adresse: 8 rue des Côtes, du lundi 13 mai 2024 au mardi 04 juin 2024 inclus, le temps strictement nécessaire aux travaux.

#### Article 2<sup>ème</sup>

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

#### Article 3<sup>ème</sup>

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4<sup>ème</sup>**

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'entreprise « SOLTECHNIC GROUP » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 4 avril 2024.

**Certifié exécutoire**

**François RAGE**  
**Maire de Cournon-d'Auvergne**  
**1<sup>er</sup> Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole**



**Publié le 09 AVR. 2024**